

## AMAP Vers 2 Mains

91370 VERRIERES LE BUISSON

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

### CONTRAT LEGUMES - SAISON 2018

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe le contrat Légumes de Milly.

Il s'agit d'un contrat pour un **panier de légumes bio, frais, variés, locaux** livrés **toutes les 2 semaines**.

Donc 23 paniers en 2018, au prix de 22 euros le panier, soit 46 euros par mois sur 11 mois.

L'engagement est pour l'année 2018, sans interruption durant l'été où les légumes et les fruits rouges sont les plus beaux !

Pour exemple, voici ce que contenait le panier de décembre :

- 1kg de carottes
- 1kg de poireaux
- 1kg de tomates vertes
- 1 potimarron
- 1 chou
- 1 botte de blettes
- 1 céleri
- 1 betterave
- 400g de rutabagas.

Le contrat sera à déposer **avant lundi 5 février soir** chez Pascale D'Anfray, 23 rue Carnot, VLB, accompagné des **11 chèques** à l'ordre de "le Séchoir du Père Jules" **de 46 euros** qui seront débités un chaque mois.

La première distribution aura lieu **Judi 08 février 2018 de 19h30 à 20h30**, au local de l'Environnement (à gauche de l'entrée de la mairie) ou autre (demande en cours).

Merci de prévoir d'apporter **2 sacs** à votre nom pour préparer votre panier (1 pour le 8 et 1 pour le 22 février, le 22 février vous rapporterez le sac du 8 février pour le 8 mars...[☺](#)).

**Qui a envie de nous aider** à peser et distribuer le 8 février? le 22 février?...  
RDV à 19h15 pour installer le matériel (table, balance, ...).

Vous pourrez nous rencontrer le jour de la distribution.

A très bientôt. Groupe AMAP du Collectif Vers2mains.

# AMAP Vers 2 Mains

91370 VERRIERES LE BUISSON

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

## CONTRAT LEGUMES - SAISON 2018

**Exemplaire A RETOURNER signé, accompagné des chèques au plus tard le 5 février 2018**

**à Mme Pascale D'ANFRAY 23 rue Carnot 91370 Verrières le Buisson - [anfray-legendre.p@wanadoo.fr](mailto:anfray-legendre.p@wanadoo.fr)**

**1<sup>er</sup> distribution le jeudi 8 février de 19h30 à 20h30 Local Environnement (place du marché de Verrières le Buisson)**

Entre le producteur :

LE SECHOIR DU PERE JULES  
Mme Catherine BOSC BIERNE  
16 Place du marché  
91490 MILLY LA FORET  
Siret 81345770200013

Et l'amapien :

Nom.....Prénom.....  
Adresse.....  
.....  
Téléphone :.....  
Mail.....

### Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la chartre des AMAP

#### Catherine Bosc Bierne s'engage à :

- Livrer pour la période du 1<sup>er</sup> Février au 31 Décembre 2018 toutes les deux semaines un assortiment de légumes bio de qualité, frais, de saison et de la ferme (1) soit 23 paniers.
- Etre transparente sur le mode de fixation du prix et méthodes de travail
- Pratiquer une agriculture Biologique et respectueuse de l'environnement
- Accueillir les Amapiens à la ferme pendant la saison d'engagement aux dates convenues
- Prendre en compte autant que possible les souhaits des Amapiens concernant les espèces et variétés cultivés.

#### L'Amapien s'engage à :

- Adhérer à l'association de l'AMAP Vers 2 Mains
- Prendre livraison pour la période du 8 Février au 31 Décembre 2018 toutes les deux semaines un assortiment de légumes soit 23 paniers
- Financer à l'avance sa part de récolte, selon modalité du règlement
- Rester solidaire du producteur en révisant les termes du contrat en situation exceptionnelle
- Acter que la souscription du présent contrat constitue un soutien capital pour le producteur, un geste pour le maintien de l'agriculture paysanne et pour le soutien d'une économie solidaire

#### Engagements communs :

- Comprendre les impondérables de production météo, problèmes sanitaires,...) qui peuvent conduire les producteurs à reporter la livraison
- Informer le collectif de soucis rencontrés

(1) Le Séchoir du Père Jules collabore avec la Ferme de Chatenois pour les pommes de terre.

Fait en 2 exemplaires à ..... le .....

l'amapien

le producteur

#### Modalité de règlement :

11 chèques de 46 euros chaque (*encaissé 1 à 1 chaque début de mois*) à l'ordre de LE SECHOIR DU PERE JULES  
*23 paniers à 22 euros le panier réparti sur 11 mois = 23 X 22 / 11 = 46 euros*

-- **Février** banque : chèque n°  
-- **Mars** banque : chèque n°  
-- **Avril** banque : chèque n°  
-- **Mai** banque : chèque n°  
-- **Juin** banque : chèque n°

-- **Juillet** banque : chèque n°  
-- **Aout** banque : chèque n°  
-- **Septembre** banque : chèque n°  
-- **Octobre** banque : chèque n°  
-- **Novembre** banque : chèque n°  
-- **Décembre** banque : chèque n°